Centre de services scolaire de la Capitale
Québec

École secondaire Joseph-François-Perrault

École secondaire Joseph-François-Perrault
140, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1R 1T2
Téléphone : 418 686-4660 Télécopieur : 418 525-8195

Conseil d'établissement

Séance ordinaire du lundi 9 décembre 2024
De 19 h à 21 h
Local 019

FINAL

Procès-verbal

Sont présents :

Marie-Noelle Béland	Membre parent
Marie-Ève Bergeron-Gaudin	Membre parent, présidente et représentante au comité de parents
Valérie Bernier	Membre parent
Sarah Boukherroub	Membre parent
Paméla Boulay-Audet	Membre du personnel de soutien
William Brochu	Membre du personnel enseignant
Éric Duguay	Membre du personnel professionnel
Nicolas Giroux	Membre du personnel enseignant
Hubert Harvey	Membre du personnel enseignant
Samuel Houde	Membre de la direction
Marie-Christine Joseph	Membre du personnel enseignant
Colin Laflamme	Membre élève
Jérôme Marchand	Membre parent et vice-président
Kino Métivier	Membre de la direction
Cael Michelet	Membre élève

Sont absents :

Audrey Cook	Membre de la direction
Cécile Testud	Membre parent

Invités :

Lili-Marion Gauvin-Fiset	Parent
André Bureau	Psychoéducateur

1-	**Mot de bienvenue et nomination d'un(e) secrétaire de la rencontre**
	Le quorum est atteint à 19 h 05. Madame Marie-Ève Bergeron-Gaudin, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'établissement. Madame Marie-Noëlle Béland fera office de secrétaire au cours de la réunion.
2-	**Intervention du public**
	Intervention de madame Lili-Marion Gauvin-Fiset (parent) : Madame Gauvin-Fiset explique qu'elle est mère d'une élève à Perrault, en plus d'y être enseignante. Cette année, elle est toutefois en congé sabbatique, ce qui lui permet de venir s'adresser au conseil d'établissement. Elle mentionne que comme enseignante, elle est à même de constater l'impact de la présence croissante des cellulaires en classe sur le temps de gestion que ça requiert. De plus, elle constate que l'usage grandissant des cellulaires coïncide avec une détérioration globale de la santé mentale des élèves. Comme mère, elle considère que cette situation la place devant un choix difficile puisque l'école normalise l'usage du cellulaire et tient pour acquis que les élèves en ont un. Ainsi, comme parent, lorsqu'on souhaite encadrer l'usage du cellulaire ou lorsqu'on ne souhaite pas que notre enfant en ait un, on le condamne à la marginalisation. Elle ajoute que la présence des cellulaires entraîne un remodelage de l'enfance qui vient limiter les interactions sociales et le rapport des jeunes à la liberté. Les cellulaires ont pris une place majeure dans la vie des jeunes et ça s'est fait rapidement. C'est arrivé trop vite pour que la société prenne la mesure de ce qui se passait. Elle mentionne que l'Australie vient de légiférer en vue d'interdire l'usage des réseaux sociaux avant 16 ans. Il y a donc une prise de conscience qui s'opère et les États commencent à agir. Il y a d'ailleurs des réflexions en cours à l'Assemblée nationale. Pour appuyer son propos, elle partage une synthèse d'un texte du psychologue Jonathan Haidt qui explique en quoi il s'agit d'un enjeu de santé publique. Celui-ci met de l'avant quatre (4) règles à mettre en place pour mettre fin à l'enfance modelée par le cellulaire : 1. Pas de téléphone intelligent avant l'école secondaire. 2. Pas de médias sociaux avant 16 ans. 3. Des écoles sans cellulaires. 4. Plus d'indépendance, de jeu libre et de responsabilités dans le « vrai monde ». Ainsi, elle invite l'école à appliquer ces quatre règles. Elle mentionne qu'une trousse est disponible pour soutenir l'école dans ce changement, la trousse Phone free school (que l'école a déjà en main).

3-	**Lecture et adoption de l'ordre du jour**
CE24/25-10	Une modification est proposée à l'ordre du jour, qui avait été envoyé en amont, soit de retirer le point 8 « *Présentation de la reddition budgétaire 2023-2024 »* afin de permettre plus de temps d'échange sur le point concernant l'usage des cellulaires. Par ailleurs, il est proposé de devancer le point 12 « *Présentation de la position de l'école sur l'encadrement de l'utilisation du cellulaire à l'école »* afin de poursuivre les échanges entamés lors de l'intervention du public. **L'ordre du jour, tel qu'adopté se présente donc ainsi :** 1. Mot de bienvenue et nomination d'un(e) secrétaire de la rencontre; 2. Intervention du public; 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour; 4. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2024; 5. Présentation de la position de l'école sur l'encadrement de l'utilisation du cellulaire à l'école; 6. Suivis au procès-verbal du 22 octobre 2024; 7. Rapport de la représentante au comité de parents; 8. Mot des représentants des élèves; 9. Consultation : critères de sélection direction d'établissement; 10. Approbation des activités et des sorties éducatives; 11. Réveillon de Noël / Changement à l'horaire; 12. Mot de la Direction; 13. Autres sujets; 14. Date de la prochaine réunion – 24 février 2025; 15. Levée de l'assemblée. Madame Marie-Ève Bergeron-Gaudin, présidente, fait la lecture de l'ordre du jour. Madame Paméla Boulay-Audet propose et monsieur Jérôme Marchand appuie l'adoption de l'ordre du jour.
4-	**Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2024**
CE24/25-11	Monsieur William Brochu propose et monsieur Nicolas Giroux appuie l'adoption du procès-verbal de la réunion du 22 octobre, sans modification.
5	**Présentation de la position de l'école sur l'encadrement de l'utilisation du cellulaire à l'école**
CE24/25-12	Des membres du personnel de l'école expriment que la présentation de madame Gauvin-Fiset fait écho à la démarche en cours. Qu'il y a effectivement des enjeux au quotidien lié à l'usage des cellulaires, notamment en lien avec la gestion de conflit. Par exemple, une situation simple est amplifiée par la propagation rapide des communications entre les élèves liées à celle-ci. Il y a aussi eu différents événements qui amènent l'école à agir. Par exemple, un cellulaire en mode caméra durant un cours déposé dans une pochette, le constat que les notifications constantes que reçoivent certains élèves peuvent nuire la concentration et à l'attention requise pour l'apprentissage.

Dans ses réflexions, l'école est accompagnée par madame Catherine Diop, APPR au CIUSSS. L'école a aussi analysé les données à sa disposition. Il est évident que l'usage soutenu du cellulaire affecte la santé mentale des jeunes.

L'école Perrault a souvent démontré, par le passé, qu'elle était à l'avant-garde du changement (par exemple, concernant le code vestimentaire). Les divers constats concernant l'usage du cellulaire amène l'école à se mettre en action pour contribuer au changement dans la région de Québec, en encadrant davantage l'usage du cellulaire chez les jeunes.

Récemment, l'école a fait l'expérience d'une journée sans cellulaire. De multiples apprentissages utiles sont à retenir suite à cette activité. 325 élèves ont déposé leur cellulaire pour cette journée qui a révélé que diverses actions doivent être mises en œuvre parallèlement à l'encadrement de l'usage du cellulaire. Par exemple, l'école doit réfléchir aux activités de remplacements, à l'accès à un téléphone fixe, à l'accès à des horloges, aux paiements à la cafétéria et, plus globalement, à ses canaux de communications.

L'école propose d'être en mode « sensibilisation », de maintenant à juin 2025, pour ensuite, en septembre 2025, faire une rentrée sans cellulaire à l'école. L'application concrète serait la suivante : les élèves qui possèdent un cellulaire devraient le laisser en tout temps dans leur casier.

L'objectif est de cheminer en vue d'une adhésion des élèves et des parents dans ce projet. Le succès de cette démarche dépend beaucoup de l'adhésion des élèves. Ainsi, il sera essentiel de les écouter pour prendre en compte leurs réflexions et préoccupations.

Du côté des élèves, les constats sur les effets néfastes de l'usage des cellulaires ne sont pas partagés. Les représentants du Conseil étudiant nomment qu'ils voient peu d'effets négatifs. Selon eux, il serait préférable d'accompagner les élèves pour les rendre autonome dans l'usage du cellulaire plutôt que de les encadrer pour le limiter. De leur point de vue, par exemple, les élèves de 5^{e} secondaire n'utilisent pas le cellulaire en classe. S'ils voient qu'il y a un usage excessif du cellulaire, pour certaines personnes, ce n'est pas généralisé.

De leur côté, les parents qui se sont exprimés sont en faveur de la démarche proposée par l'école. Pour eux, il s'agit du rôle de l'école de s'assurer d'offrir les meilleures conditions pour le développement des jeunes et pour faciliter leur concentration, leur attention et favoriser les interactions sociales. Des parents se proposent pour prêter main forte à la démarche, conscients que ce n'est pas tous les parent qui adhéreront facilement et que certains auront besoin d'être rassurés.

Un doute est partagé par un membre du personnel quant à l'application. Le fait que les cellulaires soient laissés dans les casiers ne facilitera pas l'application. C'est un choix qui, d'emblée, fragilise la démarche.

En effet, les expériences de d'autres écoles démontrent que celles qui recueillent les cellulaires dès l'entrée des élèves et qui le mettent dans des casiers pour la journée complète obtiennent plus de succès dans l'application de leur réglementation. Toutefois, cette façon de faire serait difficile à Perrault puisque tous les élèves entrent par la même porte à la même heure.

Vote sur la proposition :
Pour : 11
Contre : 2
Abstention : 1
Adopté à la majorité.

5- Suivis au procès-verbal du 22 octobre 2024

Point 11 : Mot des représentants des élèves

Concernant les micro-ondes, la direction invite les élèves à le signaler au surveillant lorsqu'il y a des problèmes de fonctionnement.

Il ne sera pas possible d'installer un télévox pour être entendu au Centre Lucien-Borne puisqu'il s'agit d'un établissement distinct de l'école.

Point 12 : Formation des membres du CE

La direction rappelle aux parents qu'ils doivent suivre la formation du Centre de services scolaire de la Capitale sur la participation à un conseil d'établissement et à le confirmer. Il s'agit d'une obligation pour tous les parents.

6- Rapport de la représentante au comité de parents

La représentante au comité de parents informe le CÉ qu'un mémoire a été déposé par le Comité de parents dans le cadre de la Commission spéciale portant sur les impacts des écrans chez les jeunes. Ce mémoire met de l'avant l'idée que les écoles doivent éduquer à l'usage des écrans plutôt que de les interdire. Le processus d'élaboration de ce mémoire soulève toutefois des doutes importants puisque celui-ci a été porté uniquement par l'exécutif, sans approbation par l'ensemble des représentants.

7-	**Mot des représentants des élèves**
	Les élèves souhaiteraient avoir des photos de groupes par classe. La direction mentionne qu'il s'agit d'un souhait auquel l'école devrait être en mesure de répondre. Il y a lieu de repenser la distribution de produits hygiéniques. Ceux-ci s'envolaient rapidement lorsqu'ils étaient distribués dans les salles de bain. Le souhait de l'école n'est pas nécessairement de fournir largement les produits hygiéniques, mais plutôt qu'ils soient disponibles lors d'un oubli. Lorsqu'ils étaient dans les salles de bain, des élèves qui pouvaient avoir des produits hygiéniques dans leurs casiers pouvaient considérer plus simple de prendre ceux des toilettes. C'est possiblement ce qui expliquait leur popularité. Il est probable aussi que les produits étaient pris en grande quantité par une même personne. Les élèves proposent que les enseignants en aient à leur disposition. Toutefois, cette proposition soulève des doutes : est-ce que les élèves se sentiraient à l'aise de s'adresser à leur enseignant? Et est-ce que ce ne serait pas compliqué d'assurer le remplacement des produits à plusieurs points de service? La proposition est plutôt de maintenir l'offre de produits hygiéniques aux Services complémentaires.
9-	**Consultation : critères de sélection direction d'établissement**
CE24/25-13	Monsieur Métivier présente la lettre que nous transmettons à la direction du CSSC chaque année avec le retour de consultation pour les critères de sélection d'une direction d'établissement. Dans cette lettre, nous mentionnons les particularités de notre établissement. Monsieur Nicolas Giroux propose et monsieur Éric Duguay appuie les critères de sélection direction d'établissement.
10-	**Approbation des activités et des sorties éducatives**
CE24/25-14	Madame Marie-Christine Joseph propose et madame Sarah Boukherroub appuie l'approbation des nouvelles demandes d'activités et sorties éducatives.
11-	**Réveillon de Noël / Changement à l'horaire**
CE24/25-15	Le jeudi 19 décembre, de 17 h à 20 h 30, l'école organise le Réveillon à Ti-Jo pour tous les élèves. Moctails, DJ, Ambiance lounge. Ce sera au coût de 5 $ pour une activité de financement d'élèves. Monsieur Jérôme Marchand propose et madame Valérie Bernier appuie l'approbation du changement à l'horaire pour le Réveillon à Ti-Jo.

13-	**Mot de la Direction**
	La direction exprime que l'automne a été exigent : il y a eu énormément de défis en lien avec les rénovations de l'école, des enjeux de personnel. Les vacances des fêtes se présentent comme un gros fil d'arrivée. Il lève son chapeau au personnel et confirme que les élèves de Perrault sont entre bonnes mains. Ce à quoi les parents acquiescent.
14-	**Autres sujets**
	Monsieur Éric Duguay transmet aux membres du CE les résultats d'une enquête de l'*Institut de la Statistique du Québec.* *Échantillonnage et collecte en 2022-2023 : 70 825 élèves de 483 écoles.* La santé des jeunes du secondaire en 2022-2023 Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire. Résultats de la troisième édition – 2022-2023
15-	**Date de la prochaine réunion – 24 février 2025**
	La prochaine rencontre du conseil d'établissement aura lieu le 24 février 2025.
16-	**Levée de l'assemblée**
CE24/25-16	Madame Sarah Boukherroub, appuyée de madame Marie-Christine Joseph, propose la levée de l'assemblée à 20 h 40.

Marie-Noelle Béland, secrétaire

Marie-Ève Bergeron-Gaudin, présidente